

DELEGATION DE M. Jean Charles BRON

D -20080489

Exploitation du Palais des Congrès et du Hangar 14. Rapport annuel de l'exercice clos au 31 décembre 2007. Information du Conseil Municipal.

Monsieur Jean Charles BRON, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par contrat d'affermage du 22 décembre 1999, vous avez confié à l'association Congrès et Exposition de Bordeaux (CEB), sous forme de délégation de services publics, l'exploitation du Palais des Congrès et du Hangar 14.

Conformément à l'article L 1411-3 du Code Général Collectivités Territoriales, le rapport annuel remis à notre collectivité par le délégataire, est communiqué à l'assemblée délibérante.

1. L'évolution de l'activité

Le Palais des Congrès

Le nombre global de manifestations enregistre une très légère baisse : 129 en 2006 contre 123 en 2007. Le nombre de salons professionnels connaît une forte progression : 2 en 2006 contre 8 en 2007.

Le fermier a accentué sa prospection commerciale pour réacquérir des clients qui avaient perdu l'habitude de venir en raison des travaux dans Bordeaux. Grâce à cet effort de commercialisation, les perspectives 2008 et 2009 sont plus favorables.

Le Hangar 14

Le Hangar 14 grâce à son positionnement intéressant a bénéficié d'un certain succès notamment pendant la démolition du Palais des Congrès qui a entraîné une mutation des affaires.

Mais les mauvaises conditions de stationnement et de circulation autour du bâtiment expliquent la baisse d'activité enregistrée en 2007 : 38 manifestations en 2007 contre 41 en 2006.

Pour 2008, les conditions économiques sont plus favorables en raison de la reprise de l'animation de ce secteur ainsi que de l'arrivée du tramway.

2. La qualité du service

L'enquête de satisfaction réalisée auprès des clients fait ressortir des taux de satisfaction très prometteurs :

98% sont satisfait de la prestation fournie par CEB

Des services proposés par CEB recueillent 100% de satisfaction : gestion de l'hébergement, gestion de l'exposition, gestion des espaces et des aménagements,

Gestion de l'audiovisuel, gestion de l'informatique et Internet.

100% des clients ont jugé la manifestation réussie

93% des clients ont l'intention de revenir sur un des sites de CEB.

3. La méthode d'établissement des comptes d'exploitation

L'annexe 3 détaille la méthode d'établissement des comptes d'exploitation des charges de structures et des charges salariales.

4. Les investissements et le gros entretien

Le Palais des Congrès

67 049,29 € ont été investis en 2007, pour un total de 2 108 968,19€ depuis 2003. En 2008 CEB prévoit près de 194 500 € d'investissements.

154 910,03€ ont été consacrés aux travaux de gros entretien.

Le Hangar 14

22 802,03€ ont été investis en 2007, pour un total de 198 050,19 € euros depuis 2001. En 2008 CEB prévoit d'investir 21 030 €.

33 654,16 € ont été consacrés aux travaux de gros entretien.

Le détail des investissements et du gros entretien figure à l'annexe 4.

5. Les comptes d'exploitation

La légère baisse d'activité du Hangar 14 entraîne une diminution du chiffre d'affaires d'environ 3,8% par rapport à 2006.

Globalement et malgré le nombre d'affaires très légèrement inférieur en 2007, le chiffre d'affaires est supérieur compte tenu de l'importance des affaires qui ont généré une marge plus intéressante pour CEB.

Le chiffre d'affaires généré par les affaires en mandat par CEB n'entre pas dans les produits du compte de résultat puisque CEB facture pour le compte d'un tiers. Ce chiffre d'affaire s'inscrit au bilan dans les comptes «débiteurs créditeurs divers» spécifiques à chacun des congrès, conformément à la réglementation comptable applicable aux opérations de mandat.

Seule la facturation des honoraires de gestion du congrès faite à l'organisateur apparaît dans le compte de résultat CEB.

Globalement, le compte d'exploitation des équipements gérés par l'association pour le compte de la Ville enregistre un Chiffre d'affaires de 5 862 122 €, en hausse de 18% par rapport à 2006. L'activité est rentable puisqu'elle dégage pour l'exercice 2007 un bénéfice de 59 409 €.

Séance du lundi 29 septembre 2008

Pour votre complète information, vous trouverez ci-après le compte d'exploitation de la délégation et le rapport annuel 2007.

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en prendre acte.

LE COMPTE D'EXPLOITATION ANALYTIQUE DU PALAIS DES
CONGRES ET DU HANGAR 14 AU 31/12/2007

compte d'exploitation 2007	HANGAR 14	PALAIS DES CONGRES	2007	2006
location congrès	306 702	1 324 494	1 631 196	1 688 111
location exposition		53 119	53 119	
m2 équipés	7 395		7 395	23 861
manifestations organisées par CEB		378 275	378 275	
Prestations techniques et autres produits	214 904	1 046 121	1 261 025	1 302 446
prestations techniques et autres produits sur manifestations CEB		264 258	264 258	
Restauration	207 800	1 660 879	1 868 679	1 424 575
Commissions - honoraires	23 748	333 627	357 375	515 638
Commissions - honoraires sur manifestations CEB		1 101	1 101	
total produits service organisation		39 699	39 699	11 905
TOTAL des produits	760 549	5 101 573	5 862 122	4 966 536
Prestations techniques	89 294	554 188	643 482	630 309
restauration	207 805	1 692 005	1 899 810	1 424 066
Eau, EDF...	60 177	134 560	194 737	212 840
assurance et divers		89 051	89 051	87 859
personnel affecté	280 509	1 197 475	1 477 984	1 549 260
sous-traitance	75 426	759 099	834 525	390 862
amortissement matériel	28 696	253 000	281 696	257 799
entretien et renouvellement	39 362	157 093	196 455	157 594
redevance occupation	3 811	11 434	15 245	15 245

Séance du lundi 29 septembre 2008

redevance exploitation 4%	12 564	70 236	82 800	68 479
Total charges service organisation		8 035	8 035	8 289
TOTAL des charges	797 644	4 918 141	5 723 820	4 812 219
marge brute intermédiaire	-37 095	143 733	138 302	160 318
redevance exploitation 6%		8 624	8 624	9 620
Marge brute	-37 095	135 109	129 678	154 316
frais généraux			- 27 109	86 572
frais financiers			- 43 160	49 692
Marge globale avant IS			59 409	18 051

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

D -20080490

Soutien au développement du commerce, de l'artisanat et des services de la ville de Bordeaux. Animations présentées par les associations de commerçants et artisans. Demandes de subventions. Décision. Autorisation.

Monsieur Jean Charles BRON, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de son intervention en faveur du développement du commerce et des activités artisanales et de services, la Ville de Bordeaux apporte un soutien financier annuel aux associations de commerçants et d'artisans pour leurs projets d'actions ou d'animations.

Vous trouverez, ci-annexés, les descriptifs et budgets prévisionnels des projets d'actions ou d'animations présentés par les associations de commerçants et artisans pour lesquels les associations pourraient bénéficier des subventions municipales suivantes :

Porteurs	Actions	Dates	Budgets prévisionnels		Subventions de la Ville
			HT	TTC	
Association des Commerçants et Riverains du Quartier Victoire	Fête de la Victoire	15 octobre 2008	13 000,00	15 548,00	4 000,00
Association des Commerçants du Marché des Capucins	Programme d'actions	2008	10 188,00	12 184,85	4 000,00
Les Commerçants Thiers - Pont Saint Emilion	Marché de Noël	les 28 et 29 novembre 2008	2 606,03	3 060,00	1 589,00
TOTAL			25 794,03	30 792,85	9 589,00

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à décider le versement des subventions suivantes :

- Association des Commerçants et Riverains du Quartier Victoire	4 000,00 €
- Association des Commerçants du Marché des Capucins	4 000,00 €
- Les Commerçants Thiers - Pont Saint Emilion	1 589,00 €

dont les montants seront imputés sur le budget de la Ville (fonction 9 – sous-fonction 94 - nature 6574).

Ces subventions seront versées sous réserve de la signature des contrats d'opération correspondants, de la fourniture de toutes les pièces justificatives par les présidents d'association et de l'obtention de toutes les autorisations administratives, réglementaires et sécuritaires pour les actions qui le nécessitent.

ASSOCIATION DES COMMERCANTS ET RIVERAINS DU QUARTIER VICTOIRE

« Fête de la Victoire »

date de réalisation

Mercredi 15 octobre 2008

Descriptif détaillé de la manifestation

L'association souhaite animer le quartier afin d'augmenter son attractivité et attirer une nouvelle clientèle, en organisant un Festival de Bandas.

Les musiciens seront sur une scène Place de la Victoire et déambuleront vers les commerces du quartier.

Cette animation commencerait en début d'après-midi afin de générer un flux de consommateurs.

Partenaires associés

Commerçants, artisans, La Ronde des Quartiers, Fisac, Mairie de Bordeaux, recherche en cours de partenaires privés...

COUT – FINANCEMENT DE LA MANIFESTATION

CHARGES			PRODUITS	
INTITULE	H.T.	TTC	INTITULE	TTC
<u>Animations</u>	9 500,00	11 362,00	Association et partenaires privés	9 078,00
<i>Bandas</i>	<i>7 500,00</i>	<i>8 970,00</i>		
<i>Déplacement / repas</i>	<i>2 000,00</i>	<i>2 392,00</i>	Partenaires publics	6 470,00
			<i>Mairie de Bordeaux</i>	<i>4 000,00</i>
<u>Logistique</u>	2 500,00	2 990,00	<i>Fisac - Ronde des Quartiers</i>	<i>2 470,00</i>
<u>Communication</u>	1 000,00	1 196,00		
<i>Flyers, affiches...</i>	<i>1 000,00</i>	<i>1 196,00</i>		
TOTAL	13 000,00	15 548,00	TOTAL	15 548,00

ASSOCIATION DES COMMERCANTS DU MARCHÉ DES CAPUCINS

€Programme d'actions 2008

date de réalisation

2008

Descriptif détaillé de la manifestation

L'association des commerçants a souhaité mettre en place des actions attractives, développer une image de qualité et dynamiser l'activité économique du marché des Capucins, grâce à un programme d'actions qui se décline de la manière suivante :

animations commerciales : atelier de cuisine au mois de mai qui a rencontré un vif succès, spectacle Artyshow en juillet, Fête Espagnole prévue pour le mois de septembre ;

promotion et communication via « Le Petit Journal des Capus », ce trimestriel rédigé par les commerçants du marché, sera distribué au mois de septembre prochain et imprimé en 50 000 exemplaires (40 000 dans les boîtes aux lettres et 10 000 sur le marché), les lecteurs pourront y découvrir le plan du marché et ses spécificités, l'agenda des manifestations mais également des idées recettes ;

création d'un site Internet ;

vente de tee-shirts « Marché des Capucins ».

L'association sollicite un soutien financier à la réalisation du petit Journal.

Partenaires associés

Commerçants, artisans, groupe Géraud, La Ronde des Quartiers, Fisac, Mairie de Bordeaux...

COUT – FINANCEMENT DE LA MANIFESTATION

CHARGES			PRODUITS	
INTITULE	H.T.	TTC	INTITULE	TTC
<u>réalisation du Petit Journal en 2008 - 2 éditions</u>	10 188,00	12 184,85	Association	6 249,13
<i>conception, exécution, rédaction</i>	7 100,00	8 491,60		
<i>distribution</i>	3 088,00	3 693,25	Partenaires publics	5 935,72
			Mairie de Bordeaux	4 000,00
			Fisac - Ronde des Quartiers	1 935,72
TOTAL	10 188,00	12 184,85	TOTAL	12 184,85

LES COMMERCANTS THIERS – PONT SAINT EMILION

« Marché de Noël »

date de réalisation

Les 28 et 29 novembre 2008

Descriptif détaillé de la manifestation

Pour la 3^{ème} année consécutive, les chalands pourront découvrir le travail des artisans du quartier, des sculpteurs, des artistes peintres... et seront également proposés des dégustations de vins.

Parallèlement, l'association des commerçants devrait mettre en place les animations suivantes : un défilé de mode organisé par les coiffeurs du quartier (coiffure et maquillage), un jeu de piste, une loterie et un lâcher de ballons.

Partenaires associés

Sud Ouest, Cap Sciences, Mégarama, aérodrome Saucats, la Bataille de Castillon, commerçants et artisans, La Ronde des Quartiers, Fisac, Ville de Bordeaux...

Séance du lundi 29 septembre 2008

COUT – FINANCEMENT DE LA MANIFESTATION				
CHARGES			PRODUITS	
INTITULE	H.T.	TTC	INTITULE	TTC
<u>Animations</u>	535,11	640,00	Association et partenaires	976,00
<i>Photographe</i>	<i>83,61</i>	<i>100,00</i>	privés	
<i>Matériel animation</i>	<i>16,72</i>	<i>20,00</i>		
<i>Billets de tombola</i>	<i>267,56</i>	<i>320,00</i>		
<i>Ballons</i>	<i>66,89</i>	<i>80,00</i>		
<i>Accessoires Lâcher de ballons</i>	<i>100,33</i>	<i>120,00</i>		
<u>Logistique</u>	425,91	480,00	Partenaires publics	2 084,00
<i>Gardiennage</i>	<i>209,03</i>	<i>250,00</i>	<i>Mairie de Bordeaux</i>	<i>1 589,00</i>
<i>Assurance</i>	<i>150,00</i>	<i>150,00</i>	<i>Fisac - Ronde des Quartiers</i>	<i>495,00</i>
<i>Frais d'essence</i>	<i>66,88</i>	<i>80,00</i>		
<u>Frais administratifs</u>	91,97	110,00		
<i>Fournitures de bureau</i>	<i>75,25</i>	<i>90,00</i>		
<i>Papeterie</i>	<i>16,72</i>	<i>20,00</i>		
<u>Décoration</u>	303,86	330,00		
<i>Sapins</i>	<i>236,97</i>	<i>250,00</i>		
<i>Installation électrique</i>	<i>25,08</i>	<i>30,00</i>		
<i>Vitrines</i>	<i>41,81</i>	<i>50,00</i>		
<u>Communication</u>	1 249,18	1 500,00		
<i>Affiches, tracts...</i>	<i>162,22</i>	<i>200,00</i>		
<i>Publicité</i>	<i>1 086,96</i>	<i>1 300,00</i>		
TOTAL	2 606,03	3 060,00	TOTAL	3 060,00

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20080491

Exonération droits de place. Braderie d'été secteur Judaïque, Georges Bonnac.

Monsieur Jean Charles BRON, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Les travaux de réhabilitation de la rue Judaïque, partie comprise entre la place Gambetta et la rue Ernest Renan, ont débuté, entraînant une gêne considérable pour les commerçants.

Certains d'entre eux ont l'habitude de participer à la braderie d'été qui a eu lieu cette année les 18, 19 et 20 juillet écoulés.

Madame MICHELENA, Présidente de l'Association des Commerçants Judaïque/Saint Seurin, a demandé qu'une exonération des droits de place relatifs à cette manifestation leur soit accordée en raison de la gêne occasionnée par ces travaux.

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à accorder, exceptionnellement, cette exonération.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20080492

Tarification appliquée au cours Victor Hugo. Autorisation.

Monsieur Jean Charles BRON, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :

M. BRON. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, en ce qui concerne le rapport annuel de l'exercice 2007 du Palais des Congrès vous constaterez qu'entre certaines baisses de manifestations et des hausses des salons professionnels nous avons un bilan qui va finir par s'équilibrer de façon satisfaisante avec des perspectives 2008 et 2009 qui sont intéressantes.

Le Hangar 14, l'année précédente a toujours souffert de son environnement direct.

Vous verrez également que l'enquête de satisfaction est bonne, pour ne pas dire meilleure que ça encore.

Au final nous dégageons un bénéfice de 59.409 euros.

Le détail vous est donné en ce qui concerne cette délibération.

La délibération 490 il s'agit du soutien au développement du commerce sur 3 animations que vous connaissez bien :

Dans le quartier de la Victoire pour 4000 euros,

Notre marché des Capucins et ses commerçants pour 4000 euros,

Et une association plus que sympathique, celle du Pont Saint Emilion à la limite de notre commune.

La délibération 491 concerne l'exonération des droits de place pour la braderie d'été dans le secteur Judäique qui a souffert cet été des travaux qui n'ont échappé à personne.

La délibération 492, la tarification appliquée au cours Victor Hugo. Il y a un souci indispensable d'uniformisation. Donc nous avons tenté de vous proposer une progressivité la plus douce possible.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Si vous voulez bien nous indiquer sur quelle délibération vous souhaitez intervenir.

Je donne la parole à Mme AJON.

MME AJON. -

Sur la 492. Concernant les tarifs appliqués au cours Victor Hugo nous sommes très inquiets, parce que si vous trouvez douce une augmentation de 416% des charges pour les commerçants en 6 ans, elle ne nous paraît pas douce du tout.

De plus, vous ne faites pas apparaître la concertation obligatoire avec les représentants de ces corps de métiers qui est en principe prévue par le Code Général de Collectivités Territoriales.

Donc nous nous demandons si vous avez bien fait cette démarche, ou si vous avez décidé à sens unilatéral.

Une question se pose pour nous. Est-ce que cette augmentation vertigineuse des prix n'est pas un simple moyen déguisé de chasser les commerçants non sédentaires de cette artère qui vient juste d'être réhabilitée, pour offrir une autre image ?

M. LE MAIRE. -

M. PEREZ.

M. PEREZ. -

Egalement, Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les Conseillers, sur la 492, effectivement, est-ce qu'un simple changement de classification justifie l'augmentation de 416%, même en 5 ans ?

Rassurez-moi, j'espère que la municipalité de Bordeaux n'est pas en train de devenir un fonds spéculatif conseillé par Warren Buffett ...Bon. Je plaisante.

Plus sérieusement, je crois que les commerçants du cours Victor Hugo ont assez souffert pour que l'on puisse ici voter un moratoire.

Ce marché ne va pas bien. Ne lui donnons pas le coup de grâce.

En l'état nous demandons le retrait de cette délibération afin de se laisser le temps de prendre en compte l'impact économique qu'aurait cette augmentation de près de 100% par an, et de redevenir raisonnable.

Nous demandons le retrait de cette délibération sans quoi nous serons contraints de voter contre. Merci.

M. LE MAIRE. -

Pas d'autres demandes de parole ?

M. BRON

M. BRON. -

Premièrement, il ne s'agit pas du marché, il s'agit de l'occupation de l'espace public.

Deuxièmement, nous sommes dans une ville qui fait un tout. Il est bien nécessaire d'uniformiser. On ne peut pas faire deux poids deux mesures. On peut, à la limite, peut-être lisser davantage, mais il faudra bien qu'on arrive à une uniformisation des tarifs sur

l'ensemble de l'espace public de la Ville de Bordeaux, à plus forte raison après les efforts de réhabilitation que la collectivité a faits sur ce cours qui est aujourd'hui magnifique.

M. LE MAIRE. -

Mme AJON.

MME AJON. -

Vous ne répondez pas à ma question. Avez-vous fait, ou pas une concertation avec les commerçants non sédentaires de cette artère ?

M. BRON. -

Madame, soyons clairs. Si je vous demande à vous si vous voulez que j'augmente la baguette de pain, ou si je la double dans la journée, vous allez me dire que non, bien évidemment.

M. LE MAIRE. -

On ne vous demande pas ce qu'ils ont répondu, M. BRON. On vous demande si vous les avez vus.

M. BRON. -

Non Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE. -

Alors la délibération est retirée. Il fallait les consulter avant.

Pas d'autre remarque sur les autres délibérations 489, 490, 491 ?

(Aucune)

DELIBERATION RETIREE DE L'ORDRE DU JOUR